



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du château de Walincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/029 portant vote des taux de fiscalité pour l'exercice budgétaire 2025

Membres présents (54) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (2) : SOUPLY Paul, BASQUIN Etienne

Membres absents (8) : LOIGNON Laurent, RICHOMME Liliane, TRIoux COURBET Sandrine, PLATEAUX Stéphanie, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal

Membres ayant donné procuration (10) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à MATON Audrey, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, BONIFACE Patrice à PELLETIER Gilles, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, VILLAIN Bruno à NOIRMAIN Augustine, HALLE Sylvain à DEFAUX Maurice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2025/

Délibération 2025/029 portant vote des taux de fiscalité pour l'exercice budgétaire 2025

L'article 1639 A du code général des impôts (CGI) dispose que les collectivités locales fassent connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux.

Considérant la présentation par la Vice-Présidente en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue du débat orientation budgétaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivants,

Vu l'article 1636 sexies du CGI, la délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide de :

– Fixer les taux suivants :

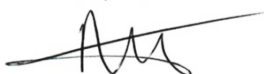
- **Taxe sur le foncier bâti : 6,50 %**
- **Taxe sur le foncier : 12,62 %**
- **Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,57 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 28,70%**
- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17.80 %**

– Voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à 494 612 €.

Annexe(s) -

[1259. 1259 TEOM](#)

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 10/04/2025
Publication le 11/04/2025

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	52 433 842	6,50		53 690 000	3 489 850	6.50	3 489 850
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 336 467	12,62		3 381 000	426 682	12.62	426 682
Taxe d'habitation additionnelle	1 927 952	9,57		1 563 000	149 579	9.57	149 579
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	15 789 001	28,70		16 622 000	4 770 514	28.70	4 770 514
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					4 066 111	Total	8 836 625
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne					4 770 514

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus = 4 066 111		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	0,050		
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 183 612	982 498	831 115	85 536	3 345 164	1 448 571	3 163 008	17 039 504

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
8 836 625		17 039 504		25 876 129

À LILLE

Le 20 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ

À Beauvois en cambresis

Le 09/04/2025

Pour le Groupement,

À

Le

Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	246
c. Locaux industriels	391 430
d. Logements sociaux	2 983

Taxe foncière non bâtie

25

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	148 757
c. Locaux industriels	2 798 520
d. Autres allocations	3 203

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	6 441 535

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	800 127
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	10 354 191

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 563 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	390 114
d. Bases dégreévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	504 799
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	4 433
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	253 513
f. Stations radioélectriques	194 007
g. Installations gazières et autres	25 746

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	4 847 464
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 336 148
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	28,64	>>>
b. Dérogatoire	28,70	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	28,69	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,40	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	0,997765	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,998031	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Bases exonérées sur délibération : 0
Pas de plafonnement institué : >>>>>>
Coefficient : >>>>>>
Bases définitives de l'année précédente : 47 665 317
Bases prévisionnelles d'imposition : 48 734 864

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	48 734 864	17.80%	8 674 805 €

A LILLE, le 21 mars 2025

Le Directeur Régional des Finances Publiques,
FRANK MORDACQ

A

, le

Le Préfet,

A

, le

09/04/2025

Le Président,



Ce document a été mis en ligne le 17/04/2025 11:51

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	037 AVESNES LES AUBERT	P	2 226 494
	055 BAZUEL	P	351 286
	059 BEAUMONT EN CAMBRESIS	P	261 960
	063 BEAUVOIS EN CAMBRESIS	P	1 343 004
	074 BERTRY	P	1 643 045
	075 BETHENCOURT	P	479 028
	081 BEVILLERS	P	372 666
	102 BOUSSIERES EN CAMBRESIS	P	267 030
	108 BRIASTRE	P	452 058
	118 BUSIGNY	P	1 850 311
	132 CARNIERES	P	688 398
	136 LE CATEAU CAMBRESIS	P	6 209 550
	137 CATILLON SUR SAMBRE	P	527 027
	138 CATTENIERES	P	535 685
	139 CAUDRY	P	13 760 352
	140 CAULLERY	P	346 826
	149 CLARY	P	871 169
	171 DEHERIES	P	19 320
	191 ELINCOURT	P	344 677
	213 ESTOURMEL	P	349 966
	243 FONTAINE AU PIRE	P	688 293
	274 LA GROISE	P	311 167
	287 HAUCOURT EN CAMBRESIS	P	163 195
	311 HONNECHY	P	286 098
	321 INCHY	P	465 155
	349 LIGNY EN CAMBRESIS	P	1 497 384
	372 MALINCOURT	P	343 088
	382 MARETZ	P	951 670
	394 MAUROIS	P	229 584
	395 MAZINGHIEN	P	178 355
	412 MONTAY	P	242 503
	413 MONTIGNY EN CAMBRESIS	P	516 736
	430 NEUVILLY	P	582 123
	450 ORS	P	425 799
	465 LE POMMEREUIL	P	425 199
	485 QUIEVY	P	1 159 710
	496 REJET DE BEAULIEU	P	142 166
	498 REUMONT	P	230 118
	528 SAINT AUBERT	P	971 948
	531 SAINT BENIN	P	187 682

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	533 SAINT HILAIRE LEZ CAMBRA	P	932 552
	545 ST SOUPLET ESCAUFOURT	P	673 639
	547 ST VAAST EN CAMBRESIS	P	489 471
	604 TROISVILLES	P	519 671
	624 VILLERS OUTREAU	P	1 692 132
	631 WALINCOURT SELVIGNY	P	1 529 574

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_029
Objet :	Délibération 2025/029 portant vote des taux de fiscalité pour l'exercice budgétaire 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200030633-20250409-2025_029-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250409-2025_029-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025.29.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250409-2025_029-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	460.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 17h11min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 17h11min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 17h11min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 18h22min51s	Reçu par le MI le 2025-04-10